

Conseil d'Administration du 4 Décembre 2018

Note de présentation du budget primitif 2019

A- Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport doit comporter notamment les informations suivantes : les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; la structure des effectifs ; l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport présenté lors du Conseil d'Administration du 5 Octobre 2018 a rappelé que le budget de structure représente 70 % des dépenses générales (hors dépenses de personnel) du musée, et le budget d'actions 30%.

Suite à la présentation de ce rapport, vous est faite la proposition de budget primitif présentée ce jour. Le budget primitif qui suit tient compte en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps.

Le budget prévisionnel est présenté sous la forme d'un unique budget principal.

B- Les dépenses de fonctionnement

1- L'organisation des expositions : 1 800 000€

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires et deux expositions dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 750 000 €
(pour mémoire, en 2018 le budget est de 1 700 000 €) ;
- Pavillon de Verre : 50 000 €
(pour mémoire, en 2018 le budget est de 200 000 €).

2- Les éditions et le multimédia : 124 600 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 74 600 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 94 000 €) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages ;
- la création d'un ouvrage sur l'architecture du musée.

Il est également proposé d'inscrire un budget de 50 000 € pour la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que pour quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires (pour mémoire, en 2018 le budget est de 68 000 €).

3- La programmation du Centre de Ressources : 5 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- l'organisation de colloques,
- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Le budget est estimé à 5 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 8 000 €).

4- La restauration des œuvres : 5 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 5 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 8 000 €) permettra de financer l'intervention de restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques.

5- La médiation : 40 000 €

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers, le musée envisage de développer sa politique de médiation par le développement de partenariats structurants. Ce budget comprend également les frais d'impression des livrets. Le budget est estimé à 40 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 45 000 €).

6- Observatoire, études et stratégie : 30 000 €

Le musée souhaite créer un observatoire permettant de réaliser entre autres des études de publics ; un budget complémentaire sera alloué afin de clôturer la démarche liée au projet scientifique et culturel du musée. Le budget est estimé à 30 000 €.

7- L'accueil, la communication, le marketing, les arts vivants et le mécénat : 1 239 200 €

Pour l'accueil, le budget alloué est de 610 000 €, ce qui couvre le forfait du marché de prestations de service.

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire un montant de 480 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 656 000 €).

Le musée aura par ailleurs recours en 2019 aux prestations de graphisme pour l'élaboration des affiches et aussi aux prestations de relations média dans les mêmes conditions que depuis l'ouverture.

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 30 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 50 000 €) afin de développer la politique de mécénat du musée.

Pour les arts vivants, il est proposé d'attribuer un budget de 119 200 € à la Scène (pour mémoire, en 2018 le budget est de 122 500 €).

8- Les charges de personnel : 4 979 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2019 :

- les salaires et charges du personnel permanent ;
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales.

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers ;
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) ;

Ce budget se base sur l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs du musée ; à ce jour, plusieurs postes demeurent vacants.

9- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 288 500 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du musée et du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements, ...

Il est proposé de réserver une somme de 1 288 500 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, en 2018 le budget est de 1 287 000 €).

10- Les dépenses de maintenance et de sécurité : 4 675 000 €

Le budget global est estimé à 4 675 000 € (pour mémoire, en 2018 le budget est de 4 580 000 €) et se décompose de la façon suivante :

- Sécurité : 2 700 000 €
- Maintenance-multi technique : 1 185 000 €
- Maintenance informatique : 330 000 €
- Nettoyage : 460 000 €

La hausse principale du budget alloué concerne la maintenance des bâtiments.

11- Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 255 500€

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région, dont le

transfert n'est toujours pas réalisé à ce jour ; il est proposé d'inscrire la somme de 250 000€. Les charges financières sont estimées à 500€ et les charges exceptionnelles à 5 000€. Pour mémoire, en 2018 le budget est de 160 500 €.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 14 441 800 € (contre 14 543 000 € en 2018).

C - Les recettes de fonctionnement

1- Les ressources propres

- La billetterie : 660 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 8 mois de l'année, soit la durée des deux expositions temporaires.

- La Scène : 25 000 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 25 000€ de recettes.

- Visites Guidées-Ateliers : 315 000€

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers permettent de confirmer leur succès.

- Les dons : 10 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 10 000 €.

- Locations d'espaces et redevances fixes des occupations du domaine public : 180 000 €

Compte-tenu des réalisations 2018, il est proposé d'inscrire la somme de 180 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces et des parts fixes des occupations du domaine public.

- L'édition des catalogues : 30 000€

Il est proposé d'inscrire 30 000€ pour cette activité.

- Parts variables des occupations du domaine public : 70 000 €

Compte-tenu des réalisations 2018 et de la nouvelle part variable de la cafétéria, il est proposé d'inscrire la somme de 70 000 € pour les recettes provenant des parts variables de conventions d'occupation du domaine public.

- Mécénat : 450 000 €

En 2019 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour les recettes du mécénat s'établit à 450 000 €.

- Autres recettes : 212 000 €

Les « autres recettes » proviennent des remboursements d'une partie des chèques-déjeuner par le personnel et d'assurance du personnel, de reprise sur provisions, ainsi que d'écritures d'ordre budgétaires. Elles sont estimées à 212 000€.

Le montant total estimé des ressources propres représente 1 952 000 € soit 13.52 % du montant total de dépenses estimé à 14 441 800 €.

2. Participations des collectivités territoriales pour le fonctionnement du musée

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la Région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et la CALL ». Les statuts prévoient une participation de ces collectivités selon la répartition suivante : 8/10 à la charge de la Région Hauts-de-France, 1/10 à la charge du Département du Pas-de-Calais et 1/10 à la charge de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Lors du débat sur les orientations budgétaires 2018, il a été décidé une fixation des participations sur la base de l'exercice 2017, la Région Hauts-de-France encourageant le musée du Louvre-Lens à solliciter ses services pour la réalisation de projets spécifiques qui pourraient trouver leur place dans les dispositifs de la nouvelle politique culturelle régionale. Partant de ce postulat, l'arbitrage proposé n'a pu porter que sur le budget d'actions du musée, le budget de structure étant à ce jour incompressible, bien que le musée travaille sur toutes les pistes d'économies envisageables.

Sur l'hypothèse de la reconduction à l'identique des participations par rapport à l'exercice 2018 et compte-tenu du « reste à financer » qui s'élève à 12 489 800 € pour la section de fonctionnement, la participation 2019 des collectivités s'établit comme suit :

Région Hauts-de-France	9 991 840 €
Département du Pas-de-Calais	1 248 980 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €

D – La section d'investissement

Les demandes en investissements sont en augmentation par rapport aux années précédentes ; en effet, le matériel investi initialement par la Région (à hauteur de 5 100 000 €) est en partie amorti et nécessite un renouvellement partiel. C'est par exemple le cas des audio-guides, du matériel informatique, de certains logiciels.

Le musée peut autofinancer ces investissements à hauteur de 228 000 €. Il est nécessaire de rappeler que, depuis l'ouverture du musée, il n'a pas été procédé au transfert comptable des biens mobiliers ; en l'absence de transfert, le musée n'a pas pu provisionner le budget nécessaire au renouvellement du matériel depuis 6 ans par le biais de l'amortissement.

Les investissements inscrits en 2019 sont les suivants :

- Etudes pour le renouvellement de la Galerie du Temps : 110 000 € ;
- Cabinet d'arts graphiques : 40 000 € ;
- Matériel de surveillance : 29 000 € ;
- Matériel informatique : 22 000 € ;
- Matériel d'exposition : 12 000 € ;
- Mobilier : 10 000 € ;
- Licences et logiciels : 5 000 €.